Éthique et culture religieuse

Ça reste à prouver

Consigne à l’élève

Au Canada, une personne accusée d’une infraction au Code criminel est présumée innocente jusqu’à preuve du contraire. Pour qu’elle soit reconnue coupable, la preuve déposée contre elle doit être établie hors de tout doute raisonnable. Mais qu’est-ce que le doute raisonnable? Comment l’écarter? Et qu’arrive-t-il en cas de doute raisonnable? Pour t’aider à répondre à ces questions, tu pourras :

* Jouer au *Clue* et chercher à identifier qui a commis le crime, dans quelle pièce de la maison et avec quelle arme. Pour accuser un personnage, il te faudra accumuler suffisamment d’éléments de preuves pour prouver sa culpabilité hors de tout doute raisonnable.
* Discuter avec les autres joueurs en soulevant différentes questions. Par exemple, pourquoi le système judiciaire canadien cherche-t-il à établir la preuve hors de tout doute raisonnable? En quoi la notion de preuve est-elle fondamentale? Risque-t-on d’acquitter des criminels?

Matériel requis

Un jeu *Clue* ou une variante.

|  |
| --- |
| Information aux parents  À propos de l’activité  L’activité consiste à réfléchir sur la justice en pratiquant la discussion.  Votre enfant s’exercera à :  Présenter des repères sur lesquels sont basés des points de vue;  Expliquer adéquatement les effets qui découlent des options proposées.  Vous pourriez :  Jouer au *Clue* avec votre enfant;  Soulever les contradictions dans ses arguments. |

Activité proposée par Gilles D’Astous, de la Cité étudiante Polyno à la Commission scolaire Lac-Abitibi.